

COMITÉS D'ENTREPRISE,
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES
INSTITUTIONNELS & PROFESSIONNELS

TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES
AU 01/01/2021

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

SBE
BANQUE
POPULAIRE



SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

3

- 3 Ouverture, transformation, clôture
- 3 Services bancaires de base
- 3 Relevés de compte
- 4 Tenue de compte
- 4 Services en agence
- 5 Prestations de base

BANQUE À DISTANCE

6

- 6 Par Internet
- 6 Par téléphone
- 6 Par télétransmission (échanges de données informatisées)

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

7

- 7 Cartes
- 7 Services liés à la carte bancaire
- 8 Virements SEPA
- 9 Prélèvements SEPA/TIPSEPA
- 9 Chèques

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

10

- 10 Contrat carte bancaire commerçant
- 10 Solutions d'encaissement à distance
- 11 Virements SEPA
- 11 Prélèvements SEPA/TIPSEPA
- 11 Chèques
- 11 Effet de commerce

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

12

- 12 Commission d'intervention
- 12 Opérations nécessitant un traitement particulier
- 12 Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

13

- 13 Découvert
- 13 Commissions liées au découvert
- 13 Financement du cycle d'exploitation
- 13 Prêts et crédits

GESTION DE LA TRÉSORERIE

14

- 14 Épargne bancaire
- 14 Placements financiers

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

16

- 16 Change
- 16 Opérations par carte bancaire
- 16 Paiement à destination de l'étranger (IMPORT)
- 17 Règlement à destination de l'étranger (EXPORT)

RÉSOLUDRE UN LITIGE

18

Ce document, disponible sur notre site internet : www.netsbe.fr, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller. Conditions applicables au 01/01/2021

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment. Il n'est pas limitatif.

Vous trouverez ci-après les tarifs des produits et services liés à la Convention de compte de dépôt, applicables au 1^{er} janvier 2021. Ils sont exprimés en euros TTC.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

| | |
|---|----------------|
| Ouverture d'un compte | Gratuit |
| Service d'aide à la mobilité bancaire | Gratuit |
| Clôture de compte | Gratuit |
| Service d'aide à la mobilité bancaire vers une autre Banque Populaire | Gratuit |

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte) **Gratuit**

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque / mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

RELEVÉS DE COMPTE

| | |
|--|-------------------------------------|
| Édition de relevé de compte (support papier) | |
| – relevé mensuel | Gratuit |
| – relevé tous les 10 jours | 50 € / an |
| – relevé bimensuel | 25 € / an |
| – relevé après chaque opération | 3 € / relevé, frais d'envoi inclus |
| – historique mensuel | 50 € / relevé, frais d'envoi inclus |
| Duplicata de relevé(s) délivré(s) en agence | |
| – relevé en cours ou dernier relevé | 15 € / relevé |
| – relevé antérieur | 20 € / relevé |
| Frais de demande d'information sur écriture de relevé de compte | 5 € / demande |
| Relevé de frais | |
| – Facture professionnelle mensuelle | Gratuit |
| – Relevé annuel des Frais | Gratuit |
| – Relevé annuel de frais d'encaissement par carte | Gratuit |
| – Relevé mensuel de frais d'encaissement par carte | Gratuit |

Dates de valeur (hors opérations à l'International)

| | |
|---|--------------------|
| – versement ou retrait d'espèces au guichet | J |
| – remise de chèque(s) à l'encaissement | J + 1** |
| – paiement de chèque | J |
| – virement reçu | J |
| – virement SEPA émis | J |
| – encaissement d'un prélèvement | J |
| – paiement d'un prélèvement | J |
| – effet de commerce remis à l'encaissement (mini. 10 jours avant échéance) | J + 1 calendaire* |
| – effet de commerce remis à l'escompte (mini. de 10 jours après la date de remise de l'effet dans nos livres) | J + 4 calendaires* |
| – effet domicilié | J - 1 calendaire* |
| – délai d'encaissement ou d'indisponibilité d'un chèque remis à l'encaissement | 10 Jours ouvrés |

J : jour de comptabilisation sur le compte client.

* Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

**Après 16h, la valeur est de J+2 ouvrés.

TENUE DE COMPTE

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

| | |
|---|--|
| Frais de tenue de compte Professionnels / Entreprises | 52,37€ par trim. |
| Frais de tenue de compte Associations | 12€ par trim. |
| Frais de tenue de compte courant inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) | 30€ par an ⁽¹⁾ dans la limite du solde créditeur du compte |
| Commission de mouvement Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais). – avec un minimum perçu de | 0,05% à 0,20% 12,64€ |
| Port et frais Entreprises (ou commission sur écritures) Commission trimestrielle en fonction du nombre d'écritures confié (au débit et au crédit - 1 feuillet comportant 15 écritures) – le feuillet – minimum perçu | 2,70€ 20,47€ par trim. |
| Port et frais Professionnels (ou commission sur écritures) Commission trimestrielle en fonction du nombre d'écritures confié (au débit et au crédit - 1 feuillet comportant 15 écritures) – le feuillet – minimum perçu | 2,86€ 21,61€ par trim. |
| Commission d'actualisation Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative, juridique et économique du dossier client | à partir de 225,00€/an |
| Frais de modification de pouvoirs | 30€ |
| Frais pour conservation d'avoirs sur compte avec adresse inconnue | 30€ / an |

SERVICES EN AGENCE

| | |
|---|----------------|
| Délivrance d'un RIB ou IBAN | Gratuit |
| Enregistrement d'un changement d'adresse | Gratuit |
| Retrait d'espèce en agence sans émission de chèque Uniquement dans les agences où ce service est disponible. – en euros, avec une carte de retrait unique | Gratuit |
| Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire | 14€ |
| Commande de fonds avec transporteur (sur demande) | 150€ |
| Frais pour retour de commande de fonds (non retirée par le client) | 18€ |
| Frais de recherche de documents (hors relevé de compte) | 48€ |
| Destruction de chéquier non remis | 15€ |
| Demande de renseignements destinés au contrôle des sociétés (audits, lettre aux contrôleurs comptables, commissaires aux comptes) | 190€ |
| Renseignement commerciaux (y compris avis de sort téléphoniques sur chèque, effets, etc...) | 42€ |
| Gestion d'une succession | Nous consulter |
| Location de coffre-fort | Nous consulter |

PRESTATIONS DE BASE*

(ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

| | |
|--|--|
| – l'ouverture et la clôture du compte, | GRATUIT |
| – la tenue du compte, | Tarif standard <i>(indiqué dans la brochure)</i> |
| – un changement d'adresse par an, | GRATUIT |
| – la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, | GRATUIT |
| – la domiciliation de virements bancaires | GRATUIT |
| – l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte | Tarifs standards <i>(indiqué dans la brochure)</i> |
| – l'encaissement de chèques et de virements bancaires | Tarifs standards <i>(indiqué dans la brochure)</i> |
| – les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance | Tarifs standards <i>(indiqué dans la brochure)</i> |
| – des moyens de consultation à distance du solde du compte | Tarifs standards <i>(indiqué dans la brochure)</i> |
| – les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque, | Tarifs standards <i>(indiqué dans la brochure)</i> |
| – une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne. | Tarif standard <i>(indiqué dans la brochure)</i> |

*Au sens des articles L.312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s)
dans le cadre du produit mentionné.

PAR INTERNET⁽¹⁾

SBConnect

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Permet de consulter et de suivre le compte, d'effectuer des virements SEPA ou des virements unitaires internationaux, de commander des chèques ou d'imprimer des RIB...

- **Abonnement à des services de banque à distance**

3,30€/trimestre

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance**

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

– Option « La Bourse en ligne »

– Option « Module Flux »

- Opérations de virements

- Opérations de virements et de prélèvements

Gratuit

36,00€/trimestre

43,20€/trimestre

TransBred.com (hors coût du certificat numérique)

Outil de communication permettant : le suivi et la gestion du compte professionnel, la saisie de remises de prélèvements ou de LCR, la saisie de remises de virements SEPA, le traitement de fichiers d'opérations initiés depuis des outils comptables.

- **Abonnement mensuel**

Nous consulter

Certificat électronique Mercantéo⁽²⁾

Certificat permettant de sécuriser les échanges et signer des ordres à distance.

Nous consulter

PAR TÉLÉPHONE

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance⁽¹⁾**

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Serveur Vocal Tonalité
Plus (24h/24 7j/7)
composez le

0 897 652 200 Service 0,60€/min + prix appel

À SAVOIR

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance**

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

SMS+⁽¹⁾

0,50€ TTC

par SMS reçu

– composez le 6 11 10 depuis votre mobile

PAR TÉLÉTRANSMISSION⁽¹⁾

(échanges de données informatisées)

Bred.Ebics (hors coût du certificat numérique)

Contrat d'accès au service d'échange informatisé de données lorsque vous êtes en relation avec la SBE, la BRED et d'autres établissements bancaires. Pour utiliser ce protocole, vous devez être équipé d'un logiciel de communication bancaire compatible avec le protocole Ebics.

- **Abonnement mensuel**

Nous consulter

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

(2) Hors frais d'installation ou de livraison en face à face du certificat.

OPÉRATION DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

| | |
|---|---------|
| • Carte de retrait – cotisation carte de retrait SBE | Gratuit |
| • Carte à autorisation systématique (à débit immédiat) – cotisation carte Visa Business Start | 38€ |

- **Carte de paiement**
(cartes de paiement internationales, à débit immédiat ou différé)

| Cotisation annuelle ⁽¹⁾ | Débit immédiat | Débit différé |
|--------------------------------------|----------------|---------------|
| Visa Classique (plus commercialisée) | 48,00 | 48,00 |
| Visa Gold Business | 168,00 | 168,00 |

(1) Le demi-tarif est appliqué à partir de la 6^e carte de même nature sur le même compte.

| Cotisation annuelle Mission Plus | Débit immédiat | Super différé |
|---|----------------|---------------|
| Carte affaire Mission Plus Visa (plus commercialisée) | 66,00 | 66,00 |

- **Frais liés à la carte Missions Plus** Nous consulter

SERVICES LIÉS À VOTRE CARTE BANCAIRE

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

| | |
|--|-------------------------|
| • Confirmation de code confidentiel – cotisation carte Visa Business Start | 8,00€/demande |
| • Modification du plafond de paiement ou de retrait de votre carte (Cartilis) – au guichet de votre agence et auprès de votre conseiller SBE – depuis votre espace de banque en ligne SBConnect | 10,00€ Gratuit |
| • Refabrication de carte bancaire avant échéance – en cas de dysfonctionnement – en cas de détérioration par le client | Gratuit 15,00 |
| • Paiement sans contact | Gratuit |
| • Adhésion à e-carte bleue, paiements sécurisés par Internet | 13,00 |
| • Retrait d'espèce en euros au guichet d'un autre établissement | 7,19 |
| • Retrait d'espèces en euros au distributeur automatique de billets SBE et Banque Populaire | Gratuit |
| • Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique de billets (D.A.B.) d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) – avec la carte Visa Gold Business – avec les autres cartes, à compter du 3 ^e retrait dans le mois | Gratuit 1,20/retrait |

| | |
|---|-------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Retrait d'espèces en devises au D.A.B. d'un autre établissement de la zone euro <ul style="list-style-type: none"> – commission fixe – + commission proportionnelle au montant retiré | <p>2,90 +1,50%</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Païement par carte bancaire <ul style="list-style-type: none"> – en euros, zone EEE – en devises, zone EEE | <p>Gratuit 2,50</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'un autre établissement en devises (voir rubrique "Opérations bancaires à l'International"). | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Païement par carte bancaire en devises (voir rubrique "Opérations bancaires à l'International"). | |

VIREMENTS SEPA

Pour les virements en devises ou en euros impliquant un pays hors zone SEPA, se reporter aux "Opérations bancaire à l'International".

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Émission d'un virement SEPA en faveur d'un compte SBE <ul style="list-style-type: none"> – Frais par virement occasionnel ou permanent | <p>Gratuit</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Émission d'un virement SEPA en faveur d'un autre établissement <ul style="list-style-type: none"> – Frais par virement occasionnel <ul style="list-style-type: none"> • au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB) • par Internet (sbeconnect.fr) – Frais par virement permanent <ul style="list-style-type: none"> • au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB) • par Internet (sbeconnect.fr) | <p>5,00 Gratuit 1,50 Gratuit</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de mise en place d'un virement permanent | <p>Gratuit</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment II) | <p>1€/virement</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais par virement sur "liste papier" | <p>9,00</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients | <p>6,22</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais par virement de trésorerie | <p>15,00</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Vircom télétransmis <ul style="list-style-type: none"> – Frais par virement (hors frais de timbre) | <p>0,82 à 1,71</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de traitement de fax de confirmation d'ordre <ul style="list-style-type: none"> – Par fax télétransmis | <p>8,71</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'absence de confirmation d'ordre télétransmis | <p>6,22</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'annulation d'un virement commercial Vircom | <p>15,47</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Demande de retour de fonds sur virement émis à tort (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur) <ul style="list-style-type: none"> – Entreprises – Professionnels | <p>7,80 6,00</p> |

PRÉLÈVEMENTS SEPA ET TIPSEPA

| | |
|---|------------------------------|
| • Frais par paiement d'un prélèvement SEPA | Gratuit |
| • Enregistrement de mandat de prélèvement SEPA B2B – Création et modification – Suppression | 18€/créanciers Gratuit |
| • Sélection de créanciers autorisés à prélever (SEPA CORE) Frais pour liste blanche sur prélèvement – Création et modification – Suppression | 15,60€/créanciers Gratuit |
| • Sélection de créanciers non-autorisés à prélever Frais pour liste noire sur prélèvement | 15,60 |
| • Frais d'opposition à un prélèvement SEPA L'opposition a une durée de 3 mois maximum à compter de sa date d'émission (révocation d'une échéance de prélèvement). | 16,00 |
| • Frais d'opposition définitive à un prélèvement SEPA L'opposition a une durée de 3 mois (retrait du consentement). | 15,60 |

CHÈQUES

| | |
|--|---------------|
| • Paiement de chèque | Gratuit |
| • Frais d'envoi de chéquier, en courrier – Simple – Recommandé simple Si envoi à l'étranger : tarif de l'envoi en recommandé AR à l'étranger | 3,50 10,00 |
| • Frais de renouvellement personnalisé de chéquier | 2,00 |
| • Bordereaux pré-imprimés de remises de chèques avec renouvellement automatique | Gratuit |
| • Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur | 21,00 |
| • Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur | 10,00 |
| • Destruction de chéquier non réclamé | 15,27 |
| • Frais de traitement d'un chèque non normalisé | 28,70/formule |
| • Frais de remise d'un chèque non conforme | 6,37/remise |

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CONTRAT CARTE BANCAIRE COMMERÇANT

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion au contrat carte bancaire – cotisation carte de retrait SBE | Gratuit |
| <ul style="list-style-type: none"> • Terminal de paiement Électronique (TPE) : location, installation, maintenance matériel et logiciel | Nous consulter |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'initialisation du TPE | Nous consulter |
| <ul style="list-style-type: none"> • Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires | Nous consulter pour une étude personnalisée |
| <ul style="list-style-type: none"> • Options d'équipement du TPE AMEX – Frais d'installation logiciel <ul style="list-style-type: none"> • Non affilié • Déjà affilié – Offre Bienvenue <ul style="list-style-type: none"> • Les 6 premiers mois • À compter du 7^e mois Commission en fonction du Chiffre d'Affaires | Gratuit à partir de 54 € Gratuit Nous consulter |
| <ul style="list-style-type: none"> • Paiement en N fois | Nous consulter |

SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT À DISTANCE

| | |
|---|---|
| <p>Cyberplus Paiement ACCESS</p> <p>Une solution d'encaissement à distance pour des ordres reçus par fax, téléphone, courrier ou mail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'installation pour les Associations et Professionnels • Frais d'installation pour les Entreprises • Abonnement mensuel • Frais à la transaction | 90,00 180,00 12,00 0,18 maximum |
| <p>Cyberplus Paiement NET Simplifié</p> <p>Une solution d'encaissement des paiements par carte bancaire réalisés depuis un site marchand.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'installation pour les Associations et Professionnels • Frais d'installation pour les Entreprises • Frais à la transaction • Abonnement mensuel <ul style="list-style-type: none"> – BRED Essentiel Comprend l'email de confirmation du paiement et la surveillance du risque de fraude – BRED Croissance Le package des principaux moyens de paiements – BRED Sérénité Le package des rapprochements bancaires et des impayés en mode visuel | 180,00 300,00 0,18 maximum 30,00 20,40 18,00 |

| Paiement Express | |
|---|-------------------------------|
| <p>Paiement express est une offre d'acceptation de paiement en ligne par Carte bancaire. Elle s'adresse plus particulièrement à nos clients qui ne disposent pas d'un site internet marchand et qui souhaitent pourtant encaisser des paiements par carte bancaire, à distance et dans un mode sécurisé (3D-secure)</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'inscription par SIRET Paiement express + mail de confirmation de paiement | 50,00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Abonnement mensuel | 12,00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Options <ul style="list-style-type: none"> – Formulaire hébergé – Cartes privatives | 10,00 5,00 |
| VIREMENT SEPA | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Réception d'un virement SEPA – Virement occasionnel ou permanent | Gratuit |
| PRÉLÈVEMENT SEPA ET TIPSEPA | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de demande d'Identifiant Créancier SEPA | 84,00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais par paiement d'un prélèvement SEPA et d'un titre interbancaire de paiement (TIPSEPA) | Gratuit |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'avis de prélèvement en fonction du support <ul style="list-style-type: none"> – Par avis <ul style="list-style-type: none"> • Liste papier • Télétransmission – Périodique géré par la SBE (uniquement prélèvement) | 9,00 0,53 1,34 |
| CHÈQUE | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Remise de chèque(s) | Gratuit |
| <ul style="list-style-type: none"> • Remise de chèques non conformes | 6,25 / remise |
| <ul style="list-style-type: none"> • Photocopie d'un chèque remis ou bordereau de remise | 15,27 |
| EFFET DE COMMERCE | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Commissions prises lors d'une remise d'effets sur supports <ul style="list-style-type: none"> – Télétransmission <ul style="list-style-type: none"> • Par effet non circulant • Par bordereau – Support papier <ul style="list-style-type: none"> • Par effet non circulant • Par bordereau | 0,96 8,40 9,60 18,00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Acceptation, effet réclamé, prorogé, non domicilié, avis de sort, changement de domiciliation | 22,80 |

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

| | |
|--|-------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Commission d'intervention La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. En cas de rejet, cette commission est ajoutée au forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, sans que celui-ci n'excède les plafonds de 30€ et 50€. | 10,40 par opération |
|--|-------------------------------|

OPÉRATIONS NÉCESSITANT UN TRAITEMENT PARTICULIER

| | |
|---|--------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais par saisie administrative à tiers détenteur – Commission proportionnelle | 10 % du montant dû maxi. 83,33 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais par saisie attribution | 83,33 |

INCIDENTS DE PAIEMENT

| | |
|---|---------------------------------|
| Incidents liés au chèque | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision | 15,00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision – Chèque d'un montant inférieur ou égal à 50€ – Chèque d'un montant supérieur à 50€ | 20,00 40,00 |
| <p>Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné et les frais de représentation.</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques | 37,00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais administratifs de mainlevée d'incident sur chèque | Gratuit |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf sans provision) | 16,00 |
| Incidents liés aux virements et prélèvements | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de rejet de virement, prélèvement TIPSEPA ou télérelèvement, pour défaut de provision – Montant de l'opération < 20 € – Montant de l'opération ≥ 20 € | Montant du prélèvement 20,00 |
| <p>Ces frais comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'avis de prélèvement retourné impayé | 18,00 |
| Incidents liés à la carte | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'opposition sur carte pour vol, perte, utilisation abusive | Gratuit |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque | Gratuit |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire : – Notification d'opposition pour utilisation abusive | 15,50 |
| Incidents liés à l'effet de commerce | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de rejet d'effet de commerce pour défaut de provision | 31,50 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de restitution d'une LCR papier impayée | 21,60 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de restitution d'effet de commerce retourné impayé | 22,80 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Minimum forfaitaire de perception d'intérêts par effet de commerce remis à l'escompte | 7,32 |
| Incidents liés au découvert | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé | 25,00 |

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS

| | |
|---|----------------|
| • Découvert en compte convenu et confirmé par écrit | Nous consulter |
| • Découvert non convenu ou dépassement sur le découvert convenu | Nous consulter |
| • Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs Le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs correspond au montant minimum de perception des intérêts débiteurs dû suite à l'utilisation de votre découvert autorisé. *Non compris dans le TAEG. | 3,00* |

COMMISSIONS LIÉES AU DÉCOUVERT

| | |
|---|--------|
| • Commission de plus fort découvert Commission de découvert trimestrielle calculée sur le plus fort découvert du trimestre et limitée au 2/3 des intérêts débiteurs. | 0,30 % |
| • Commission d'immobilisation trimestrielle Cette commission (en % des intérêts débiteurs) rémunère la banque pour l'immobilisation de capitaux que lui impose le titulaire du compte lorsque son compte n'a pas été créditeur en valeur au moins 15 jours dans le trimestre. En sont donc exonérés les comptes présentant des soldes créditeurs en valeur pendant : - plus de 15 jours / trimestre en cas d'un arrêté trimestriel - plus de 5 jours / mois en cas d'un arrêté mensuel | 30 % |

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

Cautions bancaires

| | |
|--|-----------------|
| • Commission forfaitaire d'établissement de l'acte : – Simple – Complexe (sur mesure) | 70,00 161,64 |
| • Minimum de perception sur commission proportionnelle | 54,84 |
| • Commission de confirmation ou d'engagement – Perçue sur le montant de l'engagement | 1,20 % |

PRÊTS ET CRÉDITS

| | |
|---|----------------|
| • Prêt d'équipement | Nous consulter |
| • Commission de réalisation – Frais de dossier (en % du capital emprunté) | 1,44 % |

Garanties possibles en fonction des prêts

| | |
|---|------------------|
| • Frais liés à la constitution des garanties | À partir de 75 € |
|---|------------------|

Autres prestations liées aux crédits

| | |
|--|----------------------------|
| • Copie d'un contrat prêt/crédit | 31,95 |
| • Modification simple du contrat (IBAN, date d'échéance, etc.) | 31,95 |
| • Réédition du tableau d'amortissement | 35,00 |
| • Main levée de garantie | 271,13 |
| • Frais d'information annuelle des cautions | 63,39 par lettre 0,12 % |
| • Main levée des cautions | 42 € minimum |
| • Frais d'information incident de remboursement (FICP) | 13,00 par lettre |
| • Décompte de remboursement anticipé | Gratuit |
| • Frais d'avenant | 264,00 minimum |
| • Frais de dossier entreprise | 252,00 |

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ÉPARGNE BANCAIRE

Les taux de ces placements ne sont pas indiqués car susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, renseignez-vous auprès de votre agence.

Épargne disponible

| | |
|----------------------------------|----------------|
| • Compte sur Livret, Livret Plus | Nous consulter |
| • Livret A | Nous consulter |

Épargne moyen / long terme

| | |
|--------------------|----------------|
| • CAT, CAT Fidélis | Nous consulter |
|--------------------|----------------|

Les taux de ces placements ne sont pas indiqués car susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, renseignez-vous auprès de votre agence.

PLACEMENTS FINANCIERS

Rétrocession

Lorsque la banque fournit le service de conseil en investissement, celui-ci sera fourni de manière non indépendante, reposera sur une analyse pour garantir le caractère adéquat et approprié des instruments financiers proposés. Dans ce cadre, la SBE peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Transactions

Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris.

| | |
|--|---|
| • Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA | Gratuit |
| • Ordre de Bourse sur titres cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris Amsterdam et Bruxelles) Ordre exécuté transmis par Internet (SBConnect - option "La bourse en ligne") – Commission proportionnelle (Titres au porteur) | 0,500 % |
| Ordre exécuté transmis par téléphone ou via un conseiller commercial – Commission proportionnelle (jusqu'à 76 224,50 €) | 1,190 % |
| • Ordre sur le Marché obligataire Ordre exécuté transmis par Internet – Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90 €) – Commission fixe | Nous consulter à partir de 0,796 % 7,27 |
| Ordre exécuté transmis par téléphone ou via un conseiller commercial – Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90 €) – Commission fixe | à partir de 0,995 % 9,07 |
| • Ordre exécuté avec le Service de Règlement Différé (SRD) | 0,72 % |

Ces ordres sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis sur les achats et ventes compensés pour une même valeur.

| | |
|--|---------------------------|
| • Droits, Bons de souscription : Ordre exécuté transmis par Internet – Commission proportionnelle | Nous consulter 0,500 % |
| Ordre exécuté transmis en agence ou via un conseiller commercial – Commission proportionnelle | 1,190 % |

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Reports (par position prorogée) <ul style="list-style-type: none"> – Commission proportionnelle – Commission fixe | <p>1,020 % 9,07</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Souscription d'OPC (Organisme de Placement Collectif - SICAV, FCP) <ul style="list-style-type: none"> – Banque Populaire – Autres établissements | <p>Gratuit 80,00</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Autres opérations sur titres (augmentation de capital, dividende en action sur Euronext) <ul style="list-style-type: none"> – Commission proportionnelle | <p>1,87 % Minimum 7,97 Maximum 104,36</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger | <p>Nous consulter</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Intervention sur titres non cotés (inscription ou cession de ligne) | <p>164,92</p> |
| <p>Droits de garde</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Les titres émis par la SBE et les Banque Populaires, les actions Natixis, les parts de FCPI, SCPI | <p>2,50</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Autres Titres <ul style="list-style-type: none"> – Commission proportionnelle⁽¹⁾ <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 10 000 euros - pour la partie de 10 001 à 50 000 euros - pour la partie de 50 001 à 150 000 euros - pour la partie supérieure à 150 000 euros | <p>0,400 % 0,300 % 0,244 % 0,112 %</p> |
| <p>(1) Applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA), sur valorisation au 31 décembre.</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais fixes par ligne <ul style="list-style-type: none"> – Titres au porteur coté sur le marché domestique (Euronext, Paris Amsterdam et Bruxelles), déposés en Euroclear – Autres titres (nominatifs, déposés à l'étranger...) | <p>5,00 15,00</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de perception par compte titres ordinaire ou PEA | <p>Minimum 34,99 Maximum 1 542,17</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Titres bénéficiant d'un mandat de gestion | <p>Nous consulter</p> |

Frais de transfert d'un compte titres ordinaire, PEA

| | |
|---|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de transfert de compte titre ordinaire vers un établissement autre qu'une Banque Populaire en France (par ligne) <ul style="list-style-type: none"> – Sur titres déposés en Euroclear France – Sur titres déposés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris) - Minimum facturé par compte titres ordinaire | <p>12,25 108,00 60,49</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de transfert de PEA vers un établissement autre qu'une Banque Populaire <ul style="list-style-type: none"> – Par ligne de titres cotés – Par ligne de titres non cotés Maximum facturé par compte PEA | <p>15,00 50,00 150,00</p> |

Frais d'attestation fiscale

| | |
|---|-------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Sur titres étrangers détenus à l'étranger | <p>84,00 par ligne</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Sur titres étrangers détenus en ESES⁽¹⁾ <p>(1) Euroclear Settlement of Euronext Securites (Règlement Euroclear des titres d'Euronext)</p> | <p>180,00 par ligne</p> |

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHANGE

| | |
|--|---------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Achat ou vente de devises au comptant | |
| Commission de change | |
| - Inférieur à 80 000 € | 0,05 % |
| - Supérieur ou égal à 80 000 € | 0,025 % |
| | Minimum 19,50 |

OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE ⁽¹⁾

| | |
|---|--------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Retrait d'espèce en devises ⁽²⁾ | |
| À un distributeur automatique de billets (DAB) | |
| - Commission fixe | 3,10 |
| - + Commission proportionnelle | 2,50 % |
| Pour les retraits en Francs CFA et Francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués. | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Paiement par carte bancaire | |
| Commission proportionnelle sur le montant de la transaction | 2,15 % |
| - en euros, hors zone EEE | 2,50 % |
| - En devises ⁽²⁾ | |

(1) Opération en devises ou en euros impliquant un pays hors zone EEE

(2) L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa ou MasterCard au jour du traitement de l'opération

PAIEMENT À DESTINATION DE L'ÉTRANGER - IMPORT

| | |
|---|----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Virement international émis, hors SEPA | |
| Commission de transfert proportionnelle | |
| - Format papier | 0,12 % |
| | Minimum 28,80 |
| | Maximum 300,00 |
| - Télétransmis | 0,12 % |
| | Minimum 20,40 |
| | Maximum 222,00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de correspondant | 26,40 |
| (Tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre (OUR)) | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Avis d'opéré | 3,00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnées incomplètes ou erronées | 21,60 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Commission « devises déplacées » | 6,96 |
| (Devise différente de celle du pays de destination) | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Confirmation SWIFT par fax | 25,80 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Commission de non qualité des données | 4,80 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Chèque émis - paiement | |
| - Commission de chèque | 20,40 |
| + Commission de transfert format papier | Voir ci-avant |
| - Commission d'impayé | 54,00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Effet de commerce à l'émission | |
| - Commission proportionnelle à l'émission | 0,18 % |
| | Minimum 48,00 |
| | Maximum 240,00 |
| - Commission de transfert format papier | Voir ci-avant |
| - Commission d'impayé | 54,00 |

RÈGLEMENT EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER - EXPORT

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Virement international hors SEPA <ul style="list-style-type: none"> - Commission de rapatriement - Avis d'opéré - Commission de non qualité des données | <p>21,60 3,00 11,40</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Chèque reçu - encaissement <ul style="list-style-type: none"> Crédit immédiat (sauf bonne fin) <ul style="list-style-type: none"> - Commission d'encaissement (sous conditions⁽¹⁾) - Commission d'impayé | <p>30,00 54,00</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> Crédit après encaissement <ul style="list-style-type: none"> - Commission d'encaissement | <p>0,12 % Minimum 32,40 Maximum 192,00 + frais de port 46,20</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - Commission d'impayé | <p>54,00 + avis de sort 24,00</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Effet de commerce à l'encaissement <ul style="list-style-type: none"> Commission proportionnelle | <p>0,12 % Minimum 31,80 Maximum 190,98 + frais de port 46,20 + avis de sort 24,00</p> |

(1) Opération possible : En EUR avec : Allemagne, Andorre, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Portugal, Royaume-Uni (EUR et GBP) et Suisse (EUR et CHF) - En USD avec : les USA et le Canada - En AUD (dollar Australien) avec l'Australie - En CAD (dollar Canadien) avec le Canada - En HKD (dollar de Hong-Kong) avec Hong-Kong - En NOK (couronne norvégienne) avec la Norvège

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- **Zone EEE (Espace Économique Européen)**, composé des pays de l'Union Européenne⁽¹⁾ cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
(1) Des négociations sont en cours entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans le cadre du BREXIT. À compter du 1^{er} janvier 2021, selon la nature de l'accord conclu, les conditions d'accomplissement des opérations avec le Royaume-Uni pourront être modifiées.
- **Zone SEPA (Single Euro Payments Area)** : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOLUTION D'UN LITIGE

Exprimer une réclamation

La SBE : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Qualité**.

| Par courrier | Par téléphone |
|--|--|
| SBE Banque Populaire Service Qualité 22 rue de Courcelles 75008 PARIS | 01 56 69 89 00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) |

Nous nous engageons à vous répondre sous 30 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du **Service Qualité de la SBE**, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCl professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

Par internet (contact dans les 48h)

Dossier à remplir en ligne sur le site : www.mediateurducredit.fr

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

| Par internet | Par courrier |
|---|---|
| http://www.amf-france.org | Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 |

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE



SBE COMITÉS D'ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, INSTITUTIONNELS

Tél. : 01 56 69 89 11*

Fax : 01 45 63 26 57

**Appel non surtaxé, coût selon opérateur.
Numéro également valable depuis l'étranger.*

Courriel : associations.sbe@banque-sbe.fr



NETSBE ET SBECONNECT

La consultation, la gestion de vos comptes
et vos opérations via internet, sur mobile,
tablette et ordinateur 24h/24 et 7j/7
www.netsbe.fr

SBE BANQUE POPULAIRE

SA régie par les articles L.511-I et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux établissements de crédits, au capital de 31 000 000 € - RCS Paris 482 656 147. APE 6419Z - TVA N°FR 80 482 656 147. Courtier en assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le N°07 022 984. Siège social : 22 rue de Courcelles, 75008 PARIS. Tél. 01 56 69 89 00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur).

Imprimé par Imprimerie Port Royal
ZA Trappes-Élancourt
4 rue Albert Einstein - 78190 TRAPPES

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.



VERSION : NOVEMBRE 2020



/ Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org